



Synthèse de la mise à disposition du public
du permis de construire soumis à étude d'impact
Opération Rue de la Déviation –SNC ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS

Rapport émis le 12 mars 2020

1- Préambule

Selon les dispositions prévues à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le dossier de permis de construire n°093 008 19 A0062 « Bobigny- Rue de la Déviation » déposé le 09 octobre 2019, par la Société en nom collectif (SNC) ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS, ainsi que l'étude d'impact s'y rapportant et l'avis de l'autorité environnementale ont fait l'objet d'une mise à disposition du public par voie électronique, du 11 février au 11 mars 2020 inclus, sur le site internet de la Ville de Bobigny à la page suivante :

<http://www.bobigny.fr/vie-municipale-et-citoyenne/les-consultations-et-enquetes-publiques/mise-a-disposition-du-public-du-permis-de-construire-du-projet-immobilier-de-la-rue-de-la-deviation-soumis-a-etude-d-impact-3302.html>

En complément le dossier de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre ont également fait l'objet d'une mise à disposition du public en format papier dans le bureau n°200 de l'Hôtel de Ville « Chemin Vert » situé 9-19 rue du Chemin Vert à Bobigny.

Durant cette période, chacun pouvait prendre connaissance du dossier de demande de permis de construire, de l'étude d'impact s'y rapportant ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale et consigner ses observations éventuelles sur un formulaire mis à disposition du public.

Au préalable, le public a été informé de l'objet de la procédure de participation, du mode de consultation de l'intégralité du dossier de demande de permis de construire, de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale :

- par affichage réglementaire, en Mairie ainsi que dans des lieux fréquentés par le public 15 jours minimum avant le début de la période de mise à disposition et pour une durée minimum de 15 jours, soit du 27 janvier 2020 au 10 février 2020.
- par voie électronique, sur le site internet de la Ville de Bobigny – rubrique « les consultations et enquêtes publiques » 15 jours avant le début de la période de mise à disposition et pour une durée de 15 jours, soit du 27 janvier 2020 au 10 février 2020.
- par publication de l'avis dans deux journaux locaux : Le Parisien 93 et Aujourd'hui en France en date du 21/01/2020.

Le présent document a pour objet de faire la synthèse des observations et propositions du public, réalisée ci-après.

2- Synthèse des observations et propositions du public

Aucune observation n'a été formulée par le public pendant la période de mise à disposition du public par voie électronique, du 11 février au 11 mars 2020 inclus, ni via le formulaire prévu sur la page internet dédiée, ni via le registre papier.

3- Modalités de publication du présent document

La présente synthèse sera mise en ligne sur le site internet de la Ville de Bobigny – rubrique « les consultations et enquêtes publiques » et mise à disposition du public en format papier à l’Hôtel de Ville « Chemin Vert » (bureau n°200, 9-19 rue du Chemin Vert, 93000 Bobigny) aux horaires du public pendant trois mois.